

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 27 mars 2025

| | |
|----------------------------|----|
| <u>Nombre de membres :</u> | |
| En exercice | 15 |
| Présents | 13 |
| Votants | 14 |
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept

à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

18 mars 2025

Etaient présents : BISCH Jacques – CARETTE Adeline – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – LAPART Nathalie – LE BERRE Aurélien – LE BRAS Mickaël – PORS Olivier – ROLLAND Iwan – PIGEYRE Carole

Étaient absents : MONOT Joël (procuration à Olivier PORS) – GOURRET Didier.

Carole PIGEYRE a été élue secrétaire de séance.

2025-03-07 : MISE AU REBUT DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Exposé :

Les bénévoles de la bibliothèque font régulièrement le tri parmi les livres. Cette opération, appelée « désherbage », vise à retirer, puis à éliminer définitivement, les documents d'une collection documentaire.

Plusieurs critères peuvent entrer en compte : état physique du document, actualité, usage, redondance, adéquation du contenu aux publics et aux missions de la bibliothèque.

L'annexe 3 détaille les ouvrages concernés cette année.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider la liste présentée en annexe 4, d'autoriser leur retrait du fonds documentaire et l'élimination de ces ouvrages.

Décision :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le retrait des ouvrages présentés, du fonds documentaire de la bibliothèque municipale ;
- autorise l'élimination de ces ouvrages.

Le secrétaire de séance
Carole PIGEYRE



Le Maire
Olivier PORS

